

Le 15 mars 2022 à 18h 30, 8 élus sont présents, 7 conseillers excusés, dont 4 ont donné pouvoir, le Maire informe de l'ordre du jour.

Le maire demande au conseil de se recueillir en respectant une minute de silence à l'attention du peuple ukrainien.

Il informe que la collecte organisée le 12 mars à la salle des Jardins s'est illustrée par un fort élan de solidarité.

1-Renforcement du réseau électrique de Sanières

Quartier commercial du COUQUET

Le Maire informe que pour les nouveaux commerces route de Tourenne, la puissance électrique demandée est soumise à des travaux de renforcement dont 26 160 € restent à charge de la commune.

Après discussion avec le Grand-Figeac et compte-tenu que le PLUi n'est pas encore finalisé, le Grand-Figeac n'a pas compétence à honorer cette dépense, elle revient à la commune qui l'avance. Cette participation sera alors déduite de la part Grand-Figeac de la Taxe d'aménagement majorée instituée sur la zone du Couquet.

Le maire informe que cet échange sur les compétences de chacun amenant à cette décision a relancé l'étude d'aménagement de la zone commerciale.

Pour finir, le maire informe de l'avancement du PLU communal en précisant que la commune attend la réponse des services de l'Etat courant avril et que l'enquête publique pourrait se tenir en juillet.

2- Demande de subvention Remparts Ouest

Le maire informe que des désordres sont apparus sur le rempart ouest, situé derrière le monument aux morts Place Sully. Ces travaux peuvent être subventionnés par la Drac pour 40%, la Région pour 20% et le Département pour 5%. Les travaux sont estimés à 32 630 € HT

3-Location logement communal – tarif exceptionnel

Le maire informe qu'un couple, dans l'attente de confirmation de leur emploi sur le Figeacois, serait intéressé pour louer le logement communal sur une durée de trois mois, le tarif proposé est de 434 € mensuel.

4-Plan Local habitat

Le Maire informe qu'en date du 25/01/2022, la Communauté de Communes du Grand-Figeac a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat (PLH). Le conseil municipal doit donner son avis dans les 2 mois

Un PLH, c'est quoi ?

C'est un outil essentiel d'observation, de définition et de programmation des investissements et des actions en matière de politique locale de l'habitat pour une durée de 6 ans. Il se construit de la façon suivante :

► **un diagnostic** : état des lieux du fonctionnement du marché du logement et de la situation des hébergements de notre territoire

► **des orientations** : définition d'une stratégie de territoire à partir des enjeux et des priorités dégagées par la population, les élus et les acteurs locaux de l'habitat

► **des actions** : élaboration d'un programme ciblé répondant aux problématiques du Grand-Figeac. Il traduira les engagements de la collectivité et des partenaires en précisant les modalités de mise en œuvre des actions retenues : revitalisation des centres-bourgs, OPAH, PIG, actions énergie, mobilité des populations, construction en locatifs publics, aides à l'accession... mais aussi, prise en compte de l'ensemble de ces actions dans le Plan Local de l'Urbanisme intercommunal du Grand-Figeac pour une approche urbaine de cette politique.

Ainsi, ce travail devra apporter des réponses à l'amélioration du parcours résidentiel des ménages, à la nécessaire intervention sur le parc existant et au développement d'une offre nouvelle de logements de qualité, en adéquation avec les attentes.

5-CDG-Convention de gestion pour l'aide et l'assistance des contrats d'assurance statutaire

Cette mission consiste à aider la commune à gérer les dossiers de maladie ou d'accident du travail du personnel communal.

La rémunération est de 6% du montant des contrats d'assurance, venant en déduction de la prime due à l'assureur.

6-Maison Clayrou

Le Maire rappelle que la maison des pêcheurs sis à Clayrou appartient à un particulier qui souhaite démolir en raison de la vétusté du bâti.

Le Maire rappelle que le bâtiment a été reconnu comme ayant une valeur patrimoniale mais les aides à la préservation sont faibles pour un particulier.

Polygone interrogé sur la possibilité de réhabiliter cette maison pour en faire une habitation à louer, a décliné l'offre pour défaut de rentabilité. Le Maire est autorisé à signé le permis de démolir.

7-Questions diverses

- PLU de Faycelles

Le conseil communautaire a arrêté le projet d'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune de Faycelles, la commune de Capdenac a 3 mois pour donner son avis.

- Bilan commission infrastructure

Le chiffrage des projets porte sur la couverture de l'abri des conteneurs sous la Tour de Modon, la révision du chauffage de l'école, les toilettes publiques automatisées, la réfection de l'éclairage des remparts, la modernisation de la signalisation de l'école, le rempart ouest, une balayeuse de route, le stationnement dans le village et l'avenir du presbytère sont à l'étude.

- Bilan commission voirie

Des travaux pourraient être envisagés sur le chemin du Causse.

L'enveloppe communautaire pourrait couvrir le pont route du Soulié, les ralentisseurs à la Shem au Barry de Vic, la route de Tourenne, la route de Bataillou

- Bilan commission affaires sociales

Accueil Réfugiés Ukrainiens, mise à disposition du logement communal

Le repas des aînés est reporté, l'âge minimum passe de 65 à 70 ans

Cadeaux de Noël des aînés reconduit pour 2022

Citoyenneté

Création d'un **certificat de citoyenneté** pour les jeunes ayant 18 ans dans l'année civile afin de les sensibiliser à leur rôle de citoyen et leur faire connaître le fonctionnement de la première instance qu'est la Mairie.

Aire de jeux : installation de bancs

Bilan commission Communication

Le cahier de bienvenue aux nouveaux habitants est mis à jour, le formulaire d'inscription à la télé alerte y sera intégré.

Organisation par l'association « Derrière le Hublot » de la manifestation « Les veilleurs », ce projet s'étale sur 365 jours où une personne viendra se recueillir debout, derrière une fenêtre construite dans un cadre de bois, sur les remparts de Capdenac à l'entrée de la rue de la Peyrolierie pendant 1 heure au lever du jour, une autre viendra pendant 1 heure au coucher du soleil. Un cahier pour noter leur réflexion est tenu à disposition.

Organisation de rencontres avec la population à travers des réunions thématiques.

Dates à retenir

- Foire aux chevaux 16 Avril
- Elections 10 et 24 Avril

Le maire lève la séance à 21H50.